



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—

Collégiale Saint-Just

Numéro 192 – Mai 2026 – 1 euro



QUELLES PRIORITES ?

Chers Fidèles de Saint-Just,

Voici revenir le mois de mai, mois de Marie bien sûr, mais aussi mois des week-ends prolongés, des jours fériés, des cérémonies diverses et variées, des fatigues accumulées, etc.

À quoi, ou à qui, allons-nous donner la priorité ? Saurons-nous conserver le regard de notre âme fixé vers le Ciel, où le Seigneur nous précède par son Ascension et où il nous appelle ? Ou au contraire nous laisserons-nous étourdir et apesantir sur cette terre comme si elle devait être notre demeure définitive ?

Puissions-nous garder le vrai sens des choses, les vraies priorités : l'accessoire doit céder le pas à l'essentiel, qui lui-même doit s'effacer devant le sacré. Tout simplement !

Alors maintenons, tout simplement, ou reprenons !

Saisissons les occasions de nous retremper dans la grâce de notre baptême et de nos débuts à la suite de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme ce fut le cas lors de la cérémonie de profession de foi dimanche dernier. Adoptons, nous aussi, le petit *vade-mecum* de la fidélité aux promesses du baptême proposé aux communiantes :



- ❖ Premièrement, ne transigeons pas, jamais, sur la participation à la messe, au moins le dimanche. C'est un devoir impérieux du chrétien et surtout, surtout, c'est le minimum vital. Une participation, pas seulement une assistance : c'est un rendez-vous d'amour, pas une corvée qu'on essaie de rentabiliser en faisant autre chose en même temps.
- ❖ Confessons-nous régulièrement. Ne restons jamais dans un état où nous ne puissions pas communier.
- ❖ Choisissons des amis qui partagent notre foi et sa mise en œuvre, car on a besoin d'être soutenu dans sa foi. Un chrétien isolé est un chrétien en danger... Encore faut-il qu'il trouve de vrais chrétiens à qui se lier ! Soyons de ceux-là résolument !
- ❖ Rattachons-nous tous à un groupe de formation chrétienne. C'est une nécessité vitale.
- ❖ Rendons tous, petits et grands, un service d'Eglise de façon habituelle. L'Eglise n'est pas une société prestataire de services. L'Eglise est une famille que chacun doit servir.
- ❖ Et enfin, ne passons pas une seule journée sans nous tourner vers la Vierge Marie en disant ne serait-ce qu'une dizaine de « Je vous salue Marie ».

abbé Paul GIARD, fssp,
chapelain

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

AVRIL 2026

Du jeudi 2 avril au dimanche 5 avril

Les offices de la semaine sainte conduisent notre communauté vers la grande fête de Pâques. Chaque soir, du mercredi au vendredi saint, la journée se termine par l'office des ténèbres chanté dans le chœur de la collégiale Saint-Just.

De nombreux travaux communautaires précèdent les cérémonies liturgiques : répétitions des servants et de la chorale, nettoyage de l'église, installation du reposoir, confection des bouquets, nettoyage et repassage des surplis des enfants de chœur etc.

La fête de Pâques est préparée aussi dans les cœurs par les quarante jours de carême, les efforts et les sacrifices de chacun, les prières, la confession...

Ce sont tous ces préparatifs matériels et spirituels qui font la beauté de la fête de Pâques.

Cette année, les vacances scolaires tombent à point nommé juste après Pâques.

Jeudi 23 avril

M. l'abbé Matthew Vierno, prêtre de la Fraternité Saint-Pierre en ministère à Guadalajara au Mexique, nous fait l'honneur de sa présence pour quatre semaines. Il vient passer ses vacances et perfectionner son français dans notre communauté.

Samedi 25 avril

Dix-sept jeunes passent leur samedi à la maison Padre-Pio de 9h à 16h30 pour préparer leur profession de foi. Topos, messe, chapelet, confession et adoration, voilà le programme de cette recollection, avec tout de même une récréation après le déjeuner.

Le lendemain, à la messe de 10h, ils renouvellent solennellement les promesses de leur baptême devant toute la communauté. La participation de quatre jeunes adultes à cette cérémonie est particulièrement édifiante.

abbé Donatien VIOT, fssp



ORDO LITURGIQUE

MAI 2026 – MOIS DE MARIE

Vendredi 1^{er} mai
Saint Joseph, artisan, 1^{ère} classe, Blanc

Samedi 2 mai : Saint Athanase, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 3 mai
4^{ème} dimanche après Pâques, 2^{ème} classe, Blanc

Lundi 4 mai : Sainte Monique, veuve, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 5 mai : Saint Pie V, pape et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 6 mai : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Jeudi 7 mai : Saint Stanislas, évêque et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Vendredi 8 mai : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 9 mai : Saint Grégoire de Nazianze, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 10 mai
5^{ème} dimanche après Pâques
Solennité de sainte Jeanne d'Arc, 2^{ème} classe, Blanc

Lundi 11 mai : Saint Philippe et Saint Jacques, apôtres, 2^{ème} classe, Rouge

Mardi 12 mai : Sainte Marie, Médiatrice de toutes Grâces, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 13 mai : Vigile de l'Ascension, 2^{ème} classe, Blanc

Jeudi 14 mai

Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1^{ère} classe, Blanc

Vendredi 15 mai : Saint Jean-Baptiste de la Salle, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 16 mai : Saint Ubald, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 17 mai

Dimanche après l'Ascension, 2^{ème} classe, Blanc

Lundi 18 mai : Saint Venant, martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Mardi 19 mai : Saint Pierre Célestin, pape et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 20 mai : Saint Bernardin de Sienne Confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 21 mai : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Vendredi 22 mai : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 23 mai : Vigile de la Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Dimanche 24 mai

Dimanche de la Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Lundi 25 mai : Lundi de la Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Mardi 26 mai : Mardi de la Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Mercredi 27 mai : Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Jeudi 28 mai : Jeudi de la Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Vendredi 29 mai : Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Samedi 30 mai : Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte, 1^{ère} classe, Rouge

Dimanche 31 mai

Fête de la Très Sainte Trinité, 1^{ère} classe, Blanc

C'EST LE MOIS DE MARIE...

Nous voici déjà au début du mois de mai. Toute la création est en fleur et la nature exprime, à sa manière, la résurrection du Christ. La vie nous semble fourmiller de partout.



L'Eglise a toujours su profiter des signes du temps et n'a pas hésité de se servir de la **culture populaire** pour évangéliser. Elle nous propose donc en ce mois-ci de vivre un rapprochement entre la beauté du printemps et celle de la Vierge Immaculée. Image de l'aurore qui annonce le lever du soleil de justice qui est Notre Seigneur. Le mois de mai est alors devenu pour les chrétiens le mois de Marie.

Dans l'hymne des laudes des dimanches du temps ordinaire, nous chantons ce premier verset :

Aeternum rerum Conditor, Noctem diemque qui regis, Et temporum das tempora, ut alleves fastidium¹.

J'ai tenté une traduction :

Créateur Eternel des choses, Qui régis le jour et la nuit, Et donnes au temps toutes ses saisons, pour nous délivrer de l'ennui.

Comme l'exprime saint Ambroise dans cet hymne, le Seigneur nous donne les différentes saisons avec leur particularité pour nous, comme il le dit, *délivrer d'une **monotonie fastidieuse***.

Parce que la saison nous y invite, cette fois j'aimerais bien vous parler de la Sainte Vierge. A ce moment même, mes amis séminaristes vont se joindre à la piété populaire en Bavière où se trouve notre maison de formation. Partout dans cette région se dressent des centaines de petits sanctuaires et **oratoires mariaux** qui vont se voir ornés de fleurs pour celle que les allemands appellent la Maienkönigin « la Reine du mois de Mai »².

L'immense gratitude de la Sainte Vierge

Les petites marques de vénération que nous adressons à la Sainte Vierge sont d'aucune commune mesure avec **les dons de grâce qu'elle nous distribue**, mais pourtant, comme son divin Fils, Notre Dame ne se laisse pas surpasser en générosité. En échange de nos présents bien imparfaits, elle porte à Dieu une louange immaculée, et à nous elle partage des **biens d'une valeur infinie**.

Laissez-moi vous partager un bel exemple de cette réalité :

Le modèle sacerdotal que j'avais devant les yeux pendant mes années à Stockholm était un prêtre allemand, le chanoine Marcus Künkel de l'institut du Christ-Roi. Il avait reçu de l'évêque la charge d'être **aumônier de prison**.

¹ *Breviarium Romanum*, 1960

² Guido Görres, *Marienlieder zur Feier der Maiandacht*, 1844

Un jour, avant de commencer sa messe, je l'ai vu tout rayonnant de joie. Je lui ai donc demandé ce qui lui était arrivé. Il m'a expliqué que ce jour même il avait eu le grand honneur de donner les derniers sacrements à un prisonnier.

Il faut savoir que les prisonniers, « ses clients » comme il les appelle, sont parmi les délinquants les plus redoutables du pays.

Le prisonnier en question n'était pas un habitué de la messe ni des autres entretiens de l'aumônier. Le chanoine s'est donc étonné de sa demande de recevoir les **derniers sacrements**. Comme il lui était déjà arrivé de devoir refuser la communion à des mourants, il avait pris l'habitude de faire un petit interrogatoire avant de passer à la confession.

Le connaissant bien il a dû dire quelque chose du genre :

Que voulez-vous de moi ? Pourquoi m'avez-vous fait venir dans votre cellule ?

Et le prisonnier moribond à répondre :

*Tu vois mon père, comme petit garçon, j'avais fait la promesse à ma mère de dire, tous les soirs, **trois Je vous salue Marie**. Je n'ai pas fait de belles choses dans ma vie, mais cette promesse, je l'ai tenue, plus par amour pour ma mère qu'autre chose. Je ne suis pas un homme spirituel mais maintenant je te demande de me confesser.*

La suite de l'histoire, nous l'aurons au jugement dernier, mais je me rappelle très clairement ce que le chanoine m'avait donné comme enseignement. **Notre Dame est très reconnaissante** même des tout petits actes d'amour que nous lui offrons.

Tentative de culte mariale par un converti

Tout récemment converti, et donc bien inexpérimenté, je me suis dit : *Moi aussi je veux faire des petits cadeaux à la Sainte Vierge*. Avec le mois de Marie qui commençait je pris pour résolution d'**orner mon coin prière de belles fleurs** pour la Mère de Dieu.

Je suis donc devenu un client habituel du marchand de fleurs dans le jardin qui se trouvait sur la route de l'école. Son kiosque minuscule se voyait vite se vider de lys et de roses.

Mon immaturité amusait bien le vendeur qui, un jour, s'est mis à me dire d'un ton, tantôt moqueur, tantôt amical : *Elle doit être très belle cette fille qui mérite de si jolies fleurs !* Je ne savais pas quoi répondre, **j'ai rougi et j'ai souri** en hochant la tête pour confirmer, alors que j'étais en train de chercher mes mots. La réponse : *Si vous saviez à quel point elle est belle !* résonnait dans ma tête bien que je n'aie pas su l'exprimer autrement que par mon petit sourire enfantin.

Je n'avais pas encore compris que le bouquet qui faisait le plus plaisir à Notre Dame c'était le bouquet spirituel, composé, selon le langage du grand saint Bernard³, des petites **violettes de l'humilité**, des **lys éclatants de la pureté** et des **roses épineuses de la charité**.

Venant d'un milieu protestant où les intermédiaires sont regardés avec méfiance, j'avais encore besoin de trouver l'équilibre dans mon appui sur **les causes secondes**. En effet, pour les protestants il faut aimer Dieu seul dans la foi nue. Nous étions toujours mis en garde contre ces causes secondes alors présentées comme faisant obstacle à Dieu selon la doctrine de Luther⁴.

En bonne philosophie thomiste, l'usage des **causes intermédiaires** pour produire l'effet ultime est plutôt une manifestation de la puissance de la cause première, qu'une marque de lacune⁵. Dieu nous rejoint donc aussi par ces différentes causes intermédiaires, et il est également normale que nous nous en servions pour remonter vers lui.

Mes tentatives maladroites d'essayer de me diriger vers Dieu en achetant des fleurs pour sa mère était peut-être puérides. Qu'avait-elle à faire de quelques fleurs, vouées à faner le lendemain ? Mais bon, il faut commencer quelque part, n'est-ce pas ? Essayer... Se tromper... Tomber... Se relever... Réessayer... et

³ Bernard de Fontaine abbé de Clairvaux, *De Vinea Mystica*, 1125

⁴ Martin Luther, *De la captivité Babylonienne de l'Église*, 1520

⁵ Thomas d'Aquin, *Summa contre Gentiles III*, 17, 1265

ainsi de suite pour apprendre à **viser en premier lieu la charité** qui m'avait poussé à acheter ces quelques fleurs pour la Mère de Dieu.

Un ami intime de la Sainte Vierge

Quelqu'un qui sait faire plaisir à Notre Dame et à son divin Fils, c'est saint Louis-Marie Grignon de Montfort, l'apôtre breton de la Vendée. Vous avez peut-être déjà lu ses ouvrages, comme : *Le traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*⁶ ; *L'amour de la Sagesse éternelle*⁷ ou bien *Le Secret de Marie*⁸.

Pour finir j'aimerais mettre en lumière sa spiritualité de la consécration à la Vierge Marie ou « le saint esclavage » comme il l'appelle dans *Le secret de Marie*.

Dans ce même ouvrage, notre saint cite saint Augustin qui appelle Notre Dame la *Forma Dei*⁹, le moule vivant de Dieu. Le père de Montfort nous explique qu'elle est capable de nous rendre semblable à son divin Fils de manière **prompte, facile** et **douce**, pourvu que la matière dont elle se sert soit bien maniable.

Toute la spiritualité de sa **consécration à Jésus par Marie** est là, dans le parfait abandon à la volonté divine. A quoi bon s'inquiéter quand nous avons une maman du ciel qui nous aide à nous laisser manier par la Providence divine ?

Pourtant, si nous nous troublons de tant de choses, c'est que nous ne savons pas assez lâcher prise. Mais le cœur maternel de Marie sait **se confier**, et il sait **nous confier**, au dessein du Père.

Prenons **l'exemple des noces de Cana**. Le vin vint à manquer, et c'est à peine si les gens s'en sont aperçus que déjà la compassion de ce cœur maternel soit en train d'intercéder pour les jeunes mariés.

⁶ Louis-Marie Grignon, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, 1712

⁷ Louis-Marie Grignon, *Le secret de Marie*, 1710

⁸ Louis-Marie Grignon, *L'amour de la Sagesse éternelle*, 1700

⁹ Louis-Marie Grignon, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, 1712
et. Jérôme de Stridon, *Epistola X de Assumptione Beatæ Virginis Mariæ*, 487

Que me veux-tu ? **Mon heure n'est pas encore arrivée !**¹⁰ Fut la réponse du Fils de Dieu à sa Mère, alors qu'il **savait** depuis toute éternité qu'il allait accomplir **le premier de ses signes** ce jour-là, qu'il ne **voulait** rien plus que de commencer l'œuvre pour laquelle il était venu parmi nous. Pourtant il voulait aussi que ce soit **par l'insistance de sa Mère** que se déclencha, **avant l'heure**, l'œuvre de la rédemption.

Quelle fut la réponse de Marie à ces mots, qui, à vue humaine semblent la désapprouver ?

*Faites tous ce qu'il vous dira !*¹¹

Et c'est exactement les mêmes **mots qu'elle nous répète** sans cesse depuis ce jour.

Afin que nous produisions les **œuvres** qui correspondent à chaque âge de la vie de la grâce en nous.

Afin que nous osions dire, à chaque moment, notre propre **Fiat** à la volonté de Dieu.

Afin que nous **soyons** chaque jour, un peu plus semblables à son divin Fils,

...pas comme nous nous l'imaginons, mais **comme Lui il le veut**.

abbé Simon-Xavier DANIELSSON, fssp



¹⁰ Jean fils de Zebedée, *La bonne nouvelle*, 85 (Jn 2,1)

¹¹ Jean fils de Zebedée, *La bonne nouvelle*, 85 (Jn 2,5)

RAPPELS SUR LA VIERGE MARIE

I- Marie, en complémentarité du Fils

Lorsque Dieu créa les hommes, « homme et femme, il les créa à son image ». Dès le départ, Dieu voulut une étroite complémentarité entre l'homme et la femme. Bien distincts, bien égaux, ils ne peuvent pas se passer l'un de l'autre. On le remarque facilement d'un point de vue naturel, combien c'est également vrai dans l'ordre spirituel.

Dieu se faisant homme a voulu respecter cette complémentarité en se préparant « une aide semblable à lui », puisqu' « il n'est pas bon que l'homme soit seul ». Nous retrouvons ainsi la place toute particulière de la Très Sainte Vierge Marie auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jésus étant Dieu, cette complémentarité n'est pas de nécessité puisque rien ne manque à Dieu. Mais Jésus l'a voulu puisqu'il invite l'homme à participer à son œuvre de Salut. Nous pouvons décrire trois complémentarités :

1- Complémentarité dans l'innocence

À un homme Dieu – donc incapable du péché – il fallait une femme préservée par Dieu du péché. D'où la convenance de l'Immaculée Conception.

Tout péché – qu'il soit originel ou personnel – éloigne de Dieu. La proximité de Marie avec Jésus, en tant que mère, est si étroite que la grâce prend toute la place. Le péché ne peut absolument pas s'y développer. Dès sa conception, Marie est préservée puisqu'elle est déjà – en puissance – la Mère du Sauveur. Ensuite, combien la grâce surabonde lorsque l'Esprit Saint vient en elle, et qu'elle se retrouve unie en sa chair à Notre Seigneur Jésus-Christ pendant neuf mois. S'ensuit trente années de douce intimité, trente années cachées d'étroite union entre le Sacré Cœur et le Cœur Immaculé, sous la protection de saint Joseph.

Ceci nous prouve bien, que ce qui nous préserve du péché, ce n'est pas en premier lieu tous les efforts que nous pouvons faire, mais bien plutôt notre proximité avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le meilleur moyen – bien concret – de rejeter le péché, d'avancer dans la vie spirituelle, est de passer du temps auprès de Notre Sauveur réellement présent dans l'Eucharistie. Prenons l'habitude de visiter Jésus au tabernacle, de profiter de l'adoration du Saint Sacrement, d'y retrouver notre Sainte Mère, c'est le moyen par excellence pour grandir en sainteté.

2- Complémentarité dans l'évangélisation

Les noces de Cana est le premier miracle de Jésus, celui qui le lance dans la vie publique. Il fut provoqué par Marie. C'est elle qui donne son Fils aux hommes en disant au Christ « Ils n'ont plus de vin ». En disant aux serviteurs – à nous tous ! – « Tout ce qu'Il vous dira, faites-le ».

Pendant trois ans, Marie va accompagner Jésus. Écoutant ses enseignements, partageant ses fatigues, mortifiée par les rejets, par les insultes envers son Fils. Toujours là, très discrète mais bien présente, elle est un soutien incomparable pour le Verbe de Dieu.

Une joie de mère qui se retrouve dans les paroles de cette femme, élevant la voie dans la foule : « Heureuse les entrailles qui vous ont porté, et le sein qui vous a nourrie ». Et le Seigneur de répondre que sa Mère, Marie, est plus heureuse encore par le fait qu'elle écoute sa parole et qu'elle la garde précieusement.

À l'imitation de Marie, cheminons, nous aussi, avec Jésus à chaque instant de notre vie. Nous sommes en état de grâce, le Christ vit dans notre âme, n'oublions jamais cette présence. Que ce nous soit un secours dans la tentation, une force dans le devoir, une motivation à toujours plus de Charité.

3- Complémentarité dans la Rédemption

Voici la plus belle mission de Marie, et la plus grande, et la plus contraignante. Co-rédemptrice, Notre Dame des sept-douleurs s'offre en sacrifice en même temps que son Fils pour notre Salut.

Seul le sacrifice du Christ est parfait, est agréé du Père. Mais notre Mère est présente pour soutenir Jésus dans cette épreuve salvifique. Le sacrifice de Marie ne fait qu'un avec le sacrifice du Christ. De cette manière, son propre sacrifice est également reçu par Dieu le Père. C'est même elle qui va offrir le Cœur transpercé de son Fils, puisque celui-ci a déjà poussé son dernier cri.

À notre tour, à la suite de Marie, unissons nos propres sacrifices avec celui du Christ. Nous retrouvons cela particulièrement pendant l'Offertoire de la Messe, puisque c'est à ce moment précis, que par l'action du Saint Esprit – souligné par la prière « Venez Sanctificateur » – que le sacrifice du prêtre et le sacrifice des fidèles qui s'unissent, ne font plus qu'un avec le sacrifice de Notre Sauveur.

C'est ainsi que Marie – créature toute privilégiée dès sa conception – nous ouvre le chemin du Ciel.



II- Mise en pratique : le scapulaire du Mont Carmel

Saint Simon Stock

16 juillet 1251, saint Simon Stock se tourne avec ferveur vers la Vierge Marie pour lui confier l'avenir de l'ordre du Carmel qui est menacé de disparaître. Notre Dame lui apparaît, un scapulaire à la main, entourée d'une multitude d'anges. Elle lui dit : « Voici un signe pour vous et un privilège pour tous les Carmes : celui qui mourra dans cet habit sera préservé des flammes éternelles ». Et elle lui remet le scapulaire.

La Vierge Marie a fait à saint Simon Stock une promesse exceptionnelle. Elle s'est engagé à ouvrir la porte du Ciel à ceux qui mourront revêtus de son scapulaire.

La livrée de Marie

Porter son habit, ses couleurs, son image, c'est se mettre sous sa protection, c'est se rendre vassal de Marie. Marie, Reine incomparable, qui n'abandonne jamais quiconque se met sous sa protection.

Ce n'est pas une superstition, c'est un de ces signes sensibles, extérieurs, dont l'homme a besoin pour s'élever aux choses du Ciel. Une pratique extérieure qui apporte trois choses :

- Rappel à l'homme de ce qu'il appartient à Marie.
- Moyen d'évangélisation. De témoigner de la Reine à qui nous confions notre vie.
- Motivation à être fidèle à une si aimable maîtresse.

Le privilège sabbatin

En plus du port du scapulaire, la Vierge Marie promet de mener au Ciel, au plus tard le samedi qui suit la mort, celui qui récite le chapelet tous les jours.

Comment faire pour l'avoir ?

- 1- Prendre contact avec un prêtre, lui demander conseil
- 2- Choisir une date
- 3- Recevoir l'imposition
- 4- Réciter – ou au moins tendre – vers le chapelet quotidien

La Vierge Marie est médiatrice de toute grâce. Sachons profiter de ce moyen de miséricorde en nous plaçant sous la protection d'une Mère si douce, une Mère si aimable qui nous attend au Ciel.

abbé Pierre de BODARD, fssp

L'ÉGLISE SAINT-JUST DE 1801 A 1905 :

ENTRE CONCORDAT ET SEPARATION, UN SIECLE DE NOUVEAUX DEFIS

- 3EME PARTIE -

III - VOISINAGE DE L'ÉGLISE ET TERRITOIRE DE LA PAROISSE

Les dépendances de l'église

Se pose évidemment et en premier lieu la question du **logement** du curé et des vicaires.

La paroisse a longtemps été dépourvue de presbytère.

En 1804, en réponse à une enquête des vicaires généraux, l'abbé Lemontey indique que « la cure a été vendue, M. de Varax y loge, mais je suis logé proche de l'église par M. de Charpieux, maire de l'Ouest »¹². Il s'agit en fait d'un bail pour une maison place Saint-Just appartenant à Grangé cadet¹³. Cette maison est achetée en 1808 par Jean-Pierre Garcin. Il s'agit d'un appartement sur la place de l'église, au n° 39, de la rue des Farges, au premier étage, de six pièces, avec cave et grenier, et le propriétaire demande à porter le loyer de 450 à 600 francs. Il y est joint trois pièces au troisième étage et il est demandé en 1822 l'inclusion dans le bail d'une petite pièce du quatrième étage occupée par les enfants de chœur. De plus, le propriétaire demande de porter le bail à 900 f par an, il fait valoir à ce propos qu'il a fait plusieurs réparations auxquelles il n'était pas tenu et ajoute « Je n'ai jamais demandé d'indemnité à ce sujet ni d'augmentation de loyer. Ma qualité de père d'une nombreuse famille me fait une loi de soigner ces intérêts »¹⁴. En 1833, le bail est en fait réévalué à 850 F¹⁵. En 1846, il passe à 1200 F¹⁶, en 1855 à 1300 F¹⁷, en 1865 en raison de travaux à 1550 F¹⁸. Le budget municipal inclut régulièrement les subventions liées à ces locations.

¹² ADL 2 II 40 et AML 417 WP 19

¹³ AML 417 WP 19

¹⁴ AML 306 WP 3

¹⁵ AML 1217 WP 54

¹⁶ AML 1217 WP 75

¹⁷ AML 1217 WP 89

¹⁸ AML 1217 WP 109

La situation se complique avec le changement de régime politique. En 1871, la municipalité républicaine supprime la subvention accordée jusque-là aux fabriques des paroisses dépourvues de presbytères pour indemnités de logement des curés, dont celui de Saint-Just, en considérant que la location sera à leur charge.

Des difficultés s'élèvent en 1874 au moment du renouvellement du bail. L'administration municipale considère que, lorsque les baux arrivent à échéance, leur renouvellement sera laissé aux fabriques. C'est donc à la fabrique qu'il appartient de passer un nouveau bail avec le propriétaire¹⁹. C'est également la position de la préfecture. La fabrique de Saint-Just renouvelle donc avec Emmanuel Garcin, propriétaire, à la suite de son père, de l'immeuble où est installé le presbytère, le bail anciennement passé avec la ville. Le nouveau bail est consenti pour une durée de neuf ans au prix de 1700 F par an²⁰ en augmentation par rapport au bail précédent.

Les demandes d'indemnité de logement sont ensuite systématiquement rejetées. La situation se complique singulièrement au début des années 1880²¹ au point de faire s'élever un contentieux judiciaire mettant aux prises le curé, la fabrique, la mairie, la préfecture et les époux Aglaé Garcin et Eugène Cateland en tant que nouveaux propriétaires à la suite du décès d'Emmanuel Garcin. À la suite d'un retard de paiement du loyer, ceux-ci engagent des poursuites avec saisie du mobilier et assignations devant le tribunal civil, tandis que le curé et la fabrique assignent en garantie la ville de Lyon, que le curé envisage d'intenter une action en dommages-intérêts contre la fabrique elle-même et contre la ville et que les époux Cateland demandent au préfet de faire vendre aux enchères une partie du jardin appartenant à la fabrique en paiement des condamnations qui pèsent sur elle. À la suite de quoi, le curé Frécon s'installe dans le presbytère du 43, rue des Farges. Il y reste peu de temps, puisque nous avons vu plus haut que c'est à Saint-Étienne qu'il meurt.

Après bien des péripéties, et alors que le créancier se refuse encore à toute transaction, le différend trouve finalement une solution et, en mai 1888, Eugène Cateland et Aglaé Garcin finissent par être intégralement désintéressés²².

¹⁹ AML 475 WP 19

²⁰ ADL I 1912

²¹ ADR 5 V 30, AML 475 WP 19 et 2 CM 41, 45, 46 et 48, ADL I 1912

²² AML WP 58

C'est certainement aussi un soulagement pour les curés de Saint-Just. Les relations avec le voisinage ne sont pas toujours en effet des plus simples. La paroisse y gagne toutefois, du fait notamment des libéralités des curés Boué, Gonin et Frécon, de se constituer un patrimoine immobilier, de l'agrandir, de l'entretenir et ainsi d'améliorer la situation de l'église. En 1810²³, le conseil de fabrique relève que le boulanger Chevallier, « propriétaire de la vigne qui joint l'église et qui appartenait anciennement au chapitre, a fait fermer le passage qui conduit extérieurement au clocher », il en permet l'usage. Mais en 1825, un litige survient avec la veuve Chevallier au sujet d'un fossé entourant le chevet. En 1834, le curé Boué s'inquiète auprès du maire des servitudes qui pourraient en résulter pour l'église²⁴. C'est de ce même clos Chevallier que le curé Boué envisage d'acquérir une parcelle, ainsi qu'un petit bâtiment joignant le chevet et appartenant au sieur Bied-Charreton : ce qui permettrait de mettre à l'abri l'église « en contrebas de près de deux mètres », d'agrandir la sacristie et de construire un presbytère : « nous éloignerons, écrit-il au maire, un voisinage dangereux et assurerons l'indépendance de l'église »²⁵. Comme nous l'avons plus haut, cette acquisition se fait. En 1845, la fabrique de Saint-Just est autorisée par ordonnance royale à accepter la donation par le curé Boué, qui avait déjà acheté en 1829 une parcelle de jardin aux héritiers Gerin²⁶, d'un jardin plus grand avec un pavillon²⁷. Et en 1858, est accepté le legs des demoiselles Jeanne-Marie et Marguerite-Marie Bertucat, mortes respectivement le 22 octobre 1855 et le 12 avril 1858, sœurs et légataires universelles de l'abbé Louis Bertucat signalé plus haut, d'une « maison et jardin, le tout clos de murs, 43, rue des Farges »²⁸. C'est donc là l'origine du **jardin** que Cateland avait envisagé un moment de faire vendre aux enchères et celle du **presbytère** dans lequel les prêtres ont fini par s'installer. Ces différentes acquisitions seront rappelées plus tard au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat par le conseil de fabrique²⁹.

²³ AML 417 WP 19

²⁴ ADL I 1912

²⁵ AML 316 WP 3

²⁶ ADL I 1912

²⁷ ADL I 1912

²⁸ ADL I 1937

²⁹ ADL I 1937 et ADL 8 II 15



Le territoire paroissial

La nouvelle délimitation des paroisses due à la Révolution et au Concordat ne va pas sans soulever des difficultés. Celle de Saint-Just est certes agrandie de celle de **Fourvière**, mais celle-ci est une toute petite paroisse « qui ne rendrait année commune que deux baptêmes, un enterrement et un mariage »³⁰.

Saint-Just a perdu les territoires situés au-delà de Saint-Irénée et n'a pu obtenir la Quarantaine attribuée à Saint-Georges. Comme ses voisines Saint-Georges et Saint-Irénée, Saint-Just n'est plus que succursale de Saint-Jean. Un rapport de 1803, dressé par le vicaire général Renaud et quatre chanoines de la primatiale, donne le détail très complet -et complexe - des **limites** de la paroisse³¹.

La difficulté provient des limites avec **Saint-Irénée**. Le desservant de Saint-Just, Lemontey, et les fabriciens, Maupetit, Rougnard, Voron et Garcin, font valoir que

leur église étant la plus grande, il convient qu'elle ait la plus grande population. Bien plus, ils demandent à l'archevêque, M^{gr} Fesch, que Saint-Irénée ne soit, comme Fourvière, qu'un oratoire :

³⁰ ADL 2 II 45

³¹ ADL 2 II 45

Comme plus exposée sur la hauteur aux coups de vent et aux tempêtes, [Saint-Just] est plus sujette aux réparations ; par conséquent, il lui faut plus de contribuables pour son entretien et celui des prêtres qui la desservent »³².

Mais Saint-Irénée, qui, de surcroît, a subi de très dures épreuves pendant la Révolution, n'est évidemment pas de cet avis. Un accord est finalement trouvé³³ :

Territoire et maisons cédés pour le bien général à la paroisse de Saint-Irénée par la paroisse de Saint-Just et pour la commodité des fidèles :

1°) toutes les maisons depuis la porte Saint-Irénée qui faisaient partie du Petit Sainte-Foy qui sont à peu près au nombre de quinze ;

2°) toutes les maisons depuis la porte Saint-Irénée qui sont situées aux Aqueducs et qui sont en grand nombre ;

3°) toutes les maisons depuis la porte Saint-Irénée en descendant par Choulans³⁴ et qui sont encore en grand nombre ;

4°) tout le territoire de Champagne qui est très considérable ;

5°) une grande partie des Basses Verchères qui sont situées entre les portes de Saint-Just et les portes de Saint-Irénée ;

de sorte que la paroisse Saint-Just, qui était à peu près composée de 2000 communicants, et celle de Saint-Irénée à peu près de 900, seront réduites à égale portion et ce, suivant le nouveau plan de démarcation donné, il n'y aurait aucun inconvénient ni pour les limites ni pour les confins ni aucune difficulté pour administrer les sacrements ni aucun désagrément pour les fidèles pour pouvoir se rendre de leur paroisse réciproque.

La question pourrait paraître résolue. Mais un rapport rédigé dans les années 1840³⁵ laisse entendre que ce n'est pas le cas. L'auteur – anonyme – écrit en effet :

Cette opération en ce qui concerne les paroisses de Saint-Just et de Saint-Irénée ne fut point faite avec l'esprit de justice et d'impartialité qui aurait dû animer les commissaires de l'archevêché. Dans cette circonstance, on n'eut égard ni aux convenances du desservant de Saint-Just, ni aux habitudes des paroissiens...Si

³² ADL 2 II 60

³³ ADL 2 II 59

³⁴ comprendre les Génovéfains ou Grand Choulans, l'actuelle montée de Choulans n'existe pas encore.

³⁵ ADL I 1912

l'on joignit à Saint-Just des populations qui, à raison de leur éloignement, n'auraient pas dû en faire partie, on lui enlève quelques-unes de celles qui étaient les plus rapprochées de l'église. Ainsi on eut la malheureuse pensée d'ôter à Saint-Just pour la donner à Saint-Irénée une petite section de l'ancienne ville appelée emplacement des Macchabées [c'est-à-dire l'emplacement de l'église détruite en 1562].

À l'époque du Concordat, la cure de Saint-Irénée était occupée par M. Deschamps, prêtre irréprochable et fort aimé à l'archevêché, il obtint tout ce qu'il demanda pour l'agrandissement de sa paroisse ; il en désigna lui-même les limites à son gré.

La cure de Saint-Just avait pour desservant M. Lemontet [sic], assez bon prêtre au fond, mais apathique, et ayant le tort d'avoir prêté serment à la constitution civile du clergé ; on désirait qu'il donnât sa démission et, pour l'y déterminer, les commissaires de l'archevêché mutilèrent, restreignirent sa paroisse et la composèrent de manière à lui en rendre l'administration aussi pénible que désagréable ; c'était rendre les paroissiens et la fabrique de Saint-Just responsables et victimes des torts de leur pasteur.

Aux réclamations de la fabrique de Saint-Just qui ne se firent pas attendre, il fut répondu que le tracé des deux paroisses n'était que provisoire et que, dès que M. Lemontet aurait donné sa démission, les choses seraient remises dans un état plus convenable.

Lemontey ayant démissionné pour aller à Fourvière, de nouvelles réclamations sont formulées, mais restent sans réponse. Le texte est intéressant et, malgré sa tonalité assez polémique, il montre que les clivages hérités de la Révolution ont laissé des traces un demi-siècle après et que les ressentiments et les arrière-pensées continuent à marquer les esprits.

Il est de fait toutefois que les territoires jugés trop éloignés en allant vers Loyasse et Champvert faisaient déjà partie de la paroisse de Saint-Just et il apparaît qu'en réalité l'emplacement de l'ancienne église était bien dans le territoire paroissial, si l'on se réfère à un annuaire départemental pour 1847³⁶.

³⁶ Aux ADL : Année 1847. Annuaire départemental, administratif, historique, industriel et statistique, suite à la collection séculaire des almanachs de Lyon commencée en 1711

La population

Le territoire est **modestement et inégalement peuplé**. À la fin de l'Ancien Régime, la population pouvait être estimée à 2000 habitants environ³⁷. La Révolution a provoqué une baisse de la population, puisqu'en 1804, les réponses au questionnaire du vicaire général Coubon indiquent 1700-1800 habitants à Saint-Just et 1200 à Saint-Irénée.

D'après le recensement de 1866³⁸, la paroisse compte modestement 5925 habitants. C'est bien peu par rapport aux paroisses très peuplées de la presque île, comme Saint-Nizier (13678), Saint-François (13606), Ainay (21471), ou certaines paroisses de la rive gauche du Rhône, intégrée à la ville depuis 1852, comme, aux Brotteaux, la Rédemption (12470), Saint-Pothin (23466) et, à la Guillotière, l'Immaculée Conception (20779), Saint-Louis (19000), Saint-André (14828). C'est même moins que pour les paroisses voisines sur la rive droite de la Saône : Saint-Pierre de Vaise (8806), Saint-Paul (7779), Saint-Jean (11792), Saint-Georges (6452), Saint-Irénée (6910). Vingt-cinq ans plus tard, au recensement de 1891, Saint-Just a décliné (4055 habitants), comme Saint-Georges (5627), Saint-Irénée aussi (4359), mais il faut préciser qu'une partie du territoire de Saint-Irénée en a été détachée pour y construire à partir de 1840 une chapelle, la paroisse de Notre-Dame du Point-du-Jour (1386 habitants) étant officiellement créée en 1869³⁹.

En 1874, le conseil de fabrique adresse à M^{gr} Ginouilhac un rapport détaillé sur la situation de la paroisse⁴⁰. Il est indiqué que c'est l'**une des paroisses les plus étendues** de la ville : 3 km du bas du Gourguillon à Champvert, 2 km de Choulans à Gorge de Loup. Il en résulte que les habitants des parties les plus excentrées de la paroisse sont portés à fréquenter les autres paroisses, le Gourguillon se tournant vers Saint-Georges, Champvert vers la Demi-Lune, Gorge de Loup vers Vaise. De ce fait, « la vraie matière paroissiale se réduit au haut du Gourguillon, à la rue des Farges et à la rue de Trion ».

Le territoire paroissial est donc étendu, mais la réalité est qu'une bonne partie de celui-ci semble échapper, pour diverses raisons, à l'autorité

³⁷ Voir notre étude : *Regards sur la vie à Saint-Just aux XVII^e et XVIII^e siècles*

³⁸ ADR 2 V 19

³⁹ Sem. cath. 1868-1869, p. 462

⁴⁰ ADL I 1937

spirituelle du curé : le caractère semi-rural dès que l'on s'éloigne de la rue des Farges et de la rue de Trion – en 1819, est créé un emploi de garde-champêtre « pour la partie du canton de l'Ancienne ville extra muros »⁴¹, emploi doublé en 1841⁴² -, mais aussi l'importance nouvelle des terrains occupés par le cimetière et par les emprises militaires, ainsi que la multiplication des établissements religieux sur le plateau de Fourvière et de la Sarra. Raisons pour lesquelles le territoire paroissial est modestement et inégalement peuplé.

Le cimetière de Loyasse

La municipalité s'est souciée des mesures à prendre en ce qui concerne les **sépultures**. Rappelons⁴³ qu'avant la Révolution les inhumations avaient lieu dans certains cas à l'intérieur des églises, mais surtout dans les cimetières paroissiaux jouxtant les églises. Un édit royal avait mis fin officiellement à cette pratique, mais le transfert des sépultures fut long à réaliser. Pendant la Révolution, fut aménagé un cimetière en un lieu situé au-dessus de Saint-Just **en bordure du chemin de ronde** des anciens remparts, sur le replat qui se trouve à mi-parcours de l'actuelle montée du Télégraphe.

En 1800, les vicaires généraux écrivent au préfet pour dénoncer avec véhémence la situation à l'«époque de la Révolution⁴⁴ :

Dans les temps de trouble et d'anarchie, et avant le rétablissement de la publicité du culte catholique, les inhumations se faisaient avec la plus grande indécence, les corps étaient portés au lieu de leur sépulture sans aucun de ces signes qui annoncent le respect que la simple nature suggère pour la cendre de ceux qui nous ont précédés ; les hommes employés à ce travail se permettaient souvent, soit dans leurs discours, soit dans leurs actions, les irrévérences les plus scandaleuses et, maîtres du salaire qu'ils mettaient à leurs travaux, ils commettaient envers les familles des défunts les exactions les plus révoltantes.

Le préfet crée alors des inspecteurs des convois et des porteurs.

En 1800 également, un rapport de la commission de salubrité au conseil municipal mentionne :

⁴¹ AML WP 39 et 44

⁴² AML WP 68

⁴³ Voir notre étude : *La mort à Saint-Just au XVIII^e siècle*.

⁴⁴ ADL 2 II 101

Pour l'immense population de votre cité et de ses faubourgs, il n'existe que trois champs de sépulture, savoir celui de Cuir [sic]⁴⁵, celui de S' Just et celui nommé de la Magdelaine⁴⁶. Leur insuffisance est bien reconnue : déjà les corps y sont entassés avec danger, la terre manque à leur prompt décomposition et les habitants du voisinage se plaignent de leurs foetides [sic] exhalaisons.

Dans sa réponse au questionnaire des vicaires généraux en 1804⁴⁷, le curé Lemontey précise :

Notre cimetièrre est commun à toute la ville, et beaucoup trop petit pour la quantité de corps qu'on y apporte. Il est clos, on n'y a point dressé de croix de pierre, mais en récompense il y en a des centaines de petites de bois.

Un décret du Premier Consul en 1804 renouvelle l'obligation de déplacer les lieux de sépulture en dehors des villes. En 1805, on lit dans les registres des délibérations municipales⁴⁸ cette raison supplémentaire de procéder au choix d'un nouvel emplacement :

L'indignation éclatait de toute part contre l'irrévérence de nos cérémonies funèbres, les convois étaient sans pompe, sans dignité, sans amis, sans parents.

Un projet de règlement pour le transport des corps est adopté et c'est à partir de 1807 que s'effectue le transfert des inhumations des paroisses lyonnaises de l'ouest et du sud de la presqu'île depuis le chemin de ronde vers leur lieu actuel à **Loyasse**⁴⁹, par suite de l'acquisition d'un domaine appartenant à Jacques Rivay et d'une vigne provenant de Benoît Fichet⁵⁰. L'archevêque fait alors valoir au maire que

le cimetièrre vis—à-vis de la guérite des Quatre Vents au revers de la montagne de Fourvière, accessible par quatre chemins de traverse, peut convenablement servir...Ce terrain est mauvais pour l'agriculture, il ne produit que du mauvais vin.

Le transfert est d'autant plus nécessaire qu'une épidémie s'est manifestée dans la rue de Trion située en contrebas.

⁴⁵ à la Croix-Rousse

⁴⁶ Il s'agit du cimetière, situé à la Guillotière, recevant les morts de l'Hôtel-Dieu.

⁴⁷ ADL 2 II 40

⁴⁸ AML 1217 WP 29 et 31

⁴⁹ Sem. relig. 1922/2, p. 199

⁵⁰ ADL 2 II 107 et 2 II 101

Si le regroupement des inhumations peut se révéler difficile pour les autres paroisses en raison des contraintes dues à la topographie et aux horaires, Saint-Just a au moins l'avantage de procéder aux inhumations sur son propre territoire.

En 1810, il est pourvu à la clôture du cimetière⁵¹ :

Ouvert de tous les côtés, les malintentionnés, les enfants et les animaux dégradent les monuments que la religion, l'amitié et la piété filiale y ont établis. Le respect que nous devons aux cendres de nos concitoyens exige que cet emplacement soit clos de manière à en rendre l'entrée inaccessible.

Le pavillon d'entrée est dessiné par l'architecte Gay en 1811. En 1820, la partie de la clôture qui avait été démolie en 1815 pour permettre l'établissement de redoutes est reconstruite⁵².

D'autres délibérations portent sur la distinction à faire entre le service pour les morts à l'intérieur des églises qui incombe au clergé et aux fabriques et le transport des corps jusqu'au cimetière qui relève de l'autorité civile et qui se fait alors par porteurs.

En 1827, est acceptée la donation d'un terrain attenant au cimetière par le chanoine Antoine Caille, ex-prêtre perpétuel de Saint-Just, pour servir à la sépulture des prêtres du diocèse qui décèderaient à Lyon ou dans les faubourgs⁵³. À sa mort, c'est son frère Joseph, lui-même chanoine, qui, en tant que légataire, confirme la cession du terrain à la ville. C'est l'origine du **carré des prêtres** inclus dans le cimetière de Loyasse⁵⁴.

⁵¹ AML 1217 WP 32

⁵² AML 1217 WP 39

⁵³ AML 1217 WP 46

⁵⁴ Sem. relig. 1922/2, p. 210



Rapidement apparaît la nécessité d'agrandir le cimetière général, tout en tenant compte des contraintes liées au nouveau système de fortifications. En 1833, une parcelle est cédée à l'État et le génie militaire y fait construire cet élément de défense connu sous le nom de **lunette du fossoyeur**⁵⁵. Mais la municipalité obtient la cession des fossés des fortifications et d'une parcelle où pourront être élevés un pavillon d'entrée et une chapelle⁵⁶.

La question se repose avec acuité vingt ans plus tard⁵⁷ et amène à l'acquisition des propriétés Turge et Nachury, situées en-deçà des remparts, mais à bonne

⁵⁵ AML 1217 WPP 54

⁵⁶ AML 1217 WP 55

⁵⁷ AML 1217 WP 86

distance des habitations. C'est un **nouveau cimetière** qui prend ainsi forme en face de l'ancien.

En 1870, l'association pour le soulagement des âmes du purgatoire soumet un projet de construction d'une chapelle funéraire dans le nouveau cimetière. Mais l'autorisation qui lui a été donnée par le préfet est révoquée en 1871, la municipalité invoquant le besoin d'espace pour agrandir le cimetière et en faciliter l'entrée⁵⁸, puis rétablie en 1874⁵⁹, sans qu'il y ait cependant de suite. En revanche le projet d'agrandissement par occupation du champ de manœuvres de la Sarra n'aboutit pas⁶⁰. En 1893, les pavillons d'entrée, remplaçant ceux que René Dardel avait construits en 1835, sont réalisés par Abraham Hirsch.

La pression des républicains au conseil municipal conduit en 1876 le futur maire Gailleton, à la suite de l'expiration d'un traité précédemment passé en 1856 avec une compagnie qui avait obtenu en régie l'exploitation des pompes funèbres, à présenter un rapport tendant à substituer les corbillards aux porteurs et le retour à une administration directe par la ville, quelles que soient les réclamations des fabriques. Cette substitution devient effective en 1901⁶¹.

En 1882, un conseil municipal s'étonne que des quêtes aient lieu dans les cimetières à l'occasion de la Toussaint⁶². En 1885, l'enlèvement des croix placées au centre des cimetières lyonnais, dont celui de Loyasse, provoque des manifestations de protestation, mais aussi une procession d'expiation.

Ce sont là des expressions parmi d'autres des tensions qui opposent désormais les autorités civiles et l'opinion catholique⁶³. Il en sera fait état plus longuement dans la suite de cette étude.

Les fortifications

Les anciennes fortifications, déjà mal entretenues avant la Révolution, avaient été démantelées à la suite du siège de 1793⁶⁴. Les campagnes de 1814 et de 1815

⁵⁸ AML 2CM 3

⁵⁹ AML 2 CM 15

⁶⁰ AML 2CM 3

⁶¹ AML 1217 WP 161 et ADL 8 II 14/3

⁶² AML 2CM 51

⁶³ ADL Rev. du dioc. 1885/4, p. 545

⁶⁴ Voir notre étude : *Saint-Just de 1789 à 1799. Une paroisse lyonnaise à l'épreuve de la Révolution*

ont montré cependant que Lyon pouvait jouer un rôle déterminant face aux menaces autrichiennes. Les redoutes construites à Saint-Just ne sont toutefois pas suffisantes. S'impose dès lors la nécessité d'un nouveau système défensif. Dès 1816, le général Haxo propose de faire de Lyon un camp retranché défendu par une enceinte bastionnée. En 1825, le curé Boué s'en fait l'écho en s'inquiétant auprès de M^{gr} de Pins de l'idée qu'on ne veuille détruire la chapelle Notre-Dame de Fourvière pour construire un fort⁶⁵. En fait, c'est après la révolution de 1830 que la crainte d'une invasion autrichienne ressurgit. Aussi un nouveau projet, conçu par le général **Rohault de Fleury**, est mis en œuvre, entraînant la réfection des fortifications et la construction de forts. Dans le voisinage même de l'église Saint-Just, sont construits les **bastions** 1 et 2 et, un peu plus loin, au-delà de la porte de Saint-Just, les bastions 3 et 4, ce qui entraîne d'ailleurs la destruction de l'ancien cimetière situé en bordure du chemin de ronde. Le nouveau cimetière lui-même, bien que situé au-delà des remparts, doit accepter la présence de la « lunette du fossoyeur » qui s'intercale dans le système de défense entre le bastion 4 et le **fort de Loyasse**.



La lunette du fossoyeur

⁶⁵ ADL 3 II 3



Le mur d'enceinte servant de clôture au cimetière ancien



Entrée du fort de Loyasse

Plus loin, le **fort Saint-Irénée** et, plus loin encore, le fort de Sainte-Foy. Les fortifications et les zones de servitudes qui les accompagnent⁶⁶ ont pour effet d'entraîner des démolitions et de couper en deux de bout en bout le territoire paroissial. Les travaux sont réalisés, non sans préoccupations du côté de Saint-Just. En 1841, le conseil de fabrique s'adresse au cardinal de Bonald⁶⁷

⁶⁶ AML 1217 WP 82

⁶⁷ ADL 19 L 13

pour s'inquiéter d'un projet du ministère de la Guerre d'acquisition d'une maison, « presque adossée à l'église » pour l'établissement d'une caserne « contraire au silence, au recueillement et à la décence que réclame le service divin » et ajoute :

Notre paroisse a déjà souffert beaucoup de la superficie immense de terrains requis par le génie et de la destruction prochaine de plusieurs maisons.

En 1842, le curé Boué, dans une lettre au maire, observe que

le génie s'empare du centre de la paroisse et vient établir ses casernes à la porte de notre église⁶⁸.

Un *modus vivendi* intervient à la longue avec les services de l'Etat. En 1864, la fabrique

s'engage à ramener les ouvertures [de la propriété qu'elle possède le long des remparts] aux dispositions réglementaires sans prétendre à aucun droit de vue sur le domaine de l'Etat ni à aucun droit de passage⁶⁹.

Citons aussi, parmi les réalisations, le **télégraphe optique** installé sur le chemin de ronde connu dès lors comme montée du Télégraphe, et le **champ de manœuvres** de la Sarra servant aux garnisons des forts des environs. Un télégraphe Chappe a en effet fonctionné de 1799 à 1852. Son remplacement par le télégraphe électrique le rendait obsolète. Les deux tours qui le composaient ont été démantelées et l'une d'elles a été remontée à Sainte-Foy. En 1855 d'ailleurs, le chemin de ronde est restitué à la ville⁷⁰.



Musée de la Poste, Paris

⁶⁸ AML 306 WP 3

⁶⁹ ADL 19 L 13

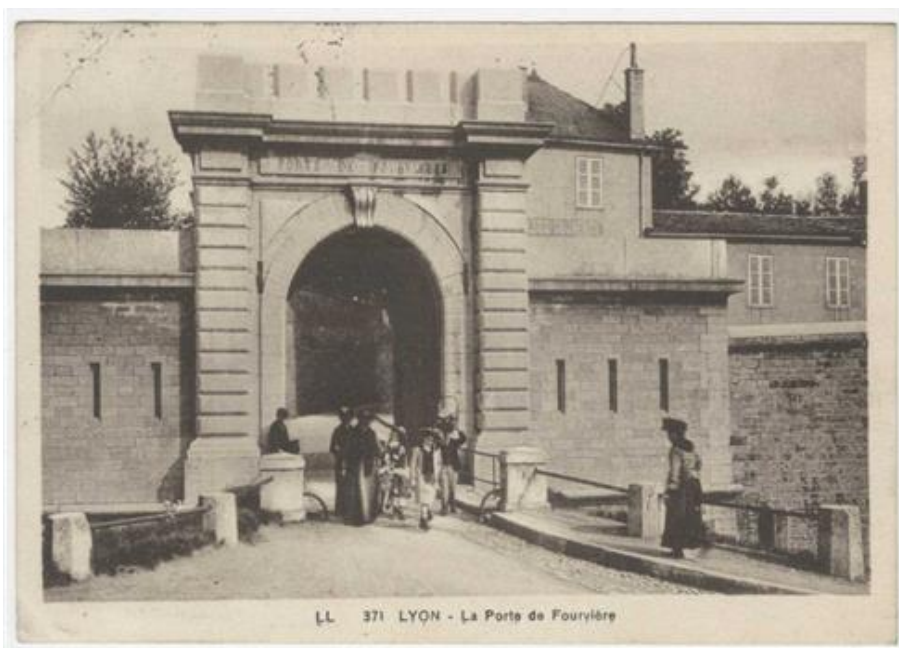
⁷⁰ 1ML 1217 WP 89

Si l'annexion de la Savoie en 1860 fait reculer significativement la frontière en éloignant la menace autrichienne, la guerre de 1870 repose une fois de plus la question de la défense de Lyon, cette fois-ci contre une attaque allemande. Des batteries sont installées aux Massues, les hauteurs des Monts d'Or sont fortifiées. On voit ainsi qu'un nouveau système défensif est en gestation. Il prend corps dans les années 1870 sous l'impulsion du général Séré de Rivières en substituant à l'enceinte bastionnée traditionnelle une série de **forts détachés** situés à distance de la ville et dont la puissance de feu est la principale caractéristique : parmi eux, le fort du Bruissin à Francheville. Dès lors se pose la question du maintien des anciennes fortifications : en 1892 et 1894, le conseil municipal émet des vœux demandant le déclassement des fortifications à l'intérieur des quartiers Saint-Just et Saint-Irénée⁷¹.



AML 1 PH 5486/2

⁷¹ AML 2 CM 100 et 110



AML 4 FI 2563

Si certains éléments ont aujourd'hui disparu, comme les portes de Saint-Just et de Fourvière, la marque de l'ancien système de défense est cependant toujours visible avec la présence des forts et le maintien de l'enceinte entre Saint-Just et Loyasse.





Le paysage religieux

Le paysage religieux se transforme lui aussi de manière significative.

Il s'agit d'abord, en raison de la Révolution, de la **fin des anciens couvents** - Minimes, Visitandines et Ursulines - qui se trouvaient au cœur même du territoire paroissial et de leur affectation à d'autres usages. En 1811, l'ancien couvent des **Minimes** est devenu un pensionnat de garçons. Le rachat de celui-ci en 1826 par M^{gr} de Pins au bénéfice du père Détard, supérieur de la manécanterie de Saint-Jean, marque le début de l'institution Notre-Dame des Minimes, dont les bâtiments sont réaménagés à l'époque du Second Empire.



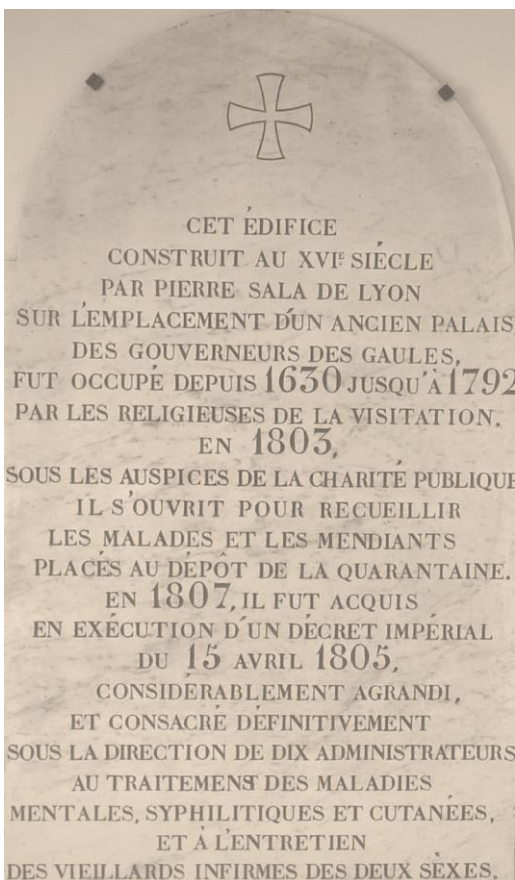
AML 4FI/3660

De l'autre côté de la place des Minimes, l'ancien couvent des **Ursulines**, les Bains romains, comme on disait à l'époque en raison de l'existence d'un réservoir d'époque romaine, la grotte Bérelle, est devenu une maison de santé pour aliénés, par la suite transférée en 1825 à Champvert.

Plus haut, c'est le couvent de la **Visitation de l'Antiquaille** qui a été racheté par la ville en 1803 pour remplacer le dépôt de mendicité de la Quarantaine. Sous l'Empire, on en fait un hospice et un hôpital, avec la présence de sœurs hospitalières. Le culte y est autorisé en 1804, mais réservé aux pensionnaires et sans que l'aumônier ne fasse concurrence au curé de la paroisse de Saint-Just, « déjà faible en population et où il importe de rassembler autant qu'il est

possible tous les fidèles autour du pasteur »⁷². La chapelle est reconstruite en 1840. Quant au caveau, connu comme cachot de saint Pothin, il est aménagé au milieu du siècle, avec un autel, et, à partir de 1886, est aménagée à côté une chapelle ornée de mosaïques.

À proximité de l'Antiquaille, mais à la limite avec la paroisse Saint-Jean, l'ancienne abbaye de **Chazeaux**, elle aussi rachetée par la ville en 1827, devient le dépôt de mendicité et, en 1860, l'annexe de l'hôpital.



Des chapelles domestiques, aussi appelées chapelles de commodité, se sont formées plutôt à la périphérie, comme celle de Gabriel Magneval à Champvert

⁷² ADL 2 II 102

en 1803⁷³. Toutefois, ces chapelles, comme le rappelle un décret de 1812⁷⁴, sont soumises à autorisation et ne peuvent exister « que pour causes graves et pour la durée de la vie de la personne qui aura obtenu la permission ».

Il faut aussi faire état de la création, dans les décennies 1820, 1830, 1840, de nombreux établissements à la faveur de l'implantation de **congrégations**, anciennes ou nouvelles, notamment sur le plateau de Fourvière et dans ses abords, et de la construction des chapelles qui leur correspondent. Si les autorités se montrent réticentes envers les congrégations masculines, elles laissent se reconstituer les ordres interdits et accordent la reconnaissance légale aux congrégations féminines par la loi du 24 mai 1825.

Ainsi, en 1806, est construit au 7, rue Cléberg, à l'initiative de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, un hospice pour les prêtres âgés et infirmes qui, à partir de 1809, est desservi par les sœurs de Saint-Joseph.

En 1820, dans une propriété achetée au frère de Pauline Jaricot, au 2, place de Fourvière, s'installe la communauté de **Jésus-Marie**, fondée par l'abbé Coindre avec une providence pour les filles pauvres, et la chapelle est construite dans les années 1830. En 1820 aussi, est fondée la providence du Chemin Neuf pour les petites filles pauvres des paroisses Saint-Jean et Saint-Just. En 1824, les religieuses de **Marie-Thérèse** s'installent en haut du Chemin Neuf. Les bâtiments actuels datent des années 1870 et la chapelle est consacrée en 1875. En 1832, Pauline Jaricot s'installe dans le logis de la Bréda, montée Saint-Barthélemy : c'est l'origine de la **maison de Lorette**, où elle établit les œuvres catholiques de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant. En 1839, y est inaugurée une chapelle en l'honneur de sainte Philomène. La maison de Lorette est vendue à la commission de Fourvière en 1865.

En 1839 également, est ouvert en face de l'Antiquaille le refuge de Notre-Dame de **Compassion** pour jeunes filles pénitentes, c'est-à-dire syphilitiques.

⁷³ ADL 2 II 102

⁷⁴ ADL 2 II 102

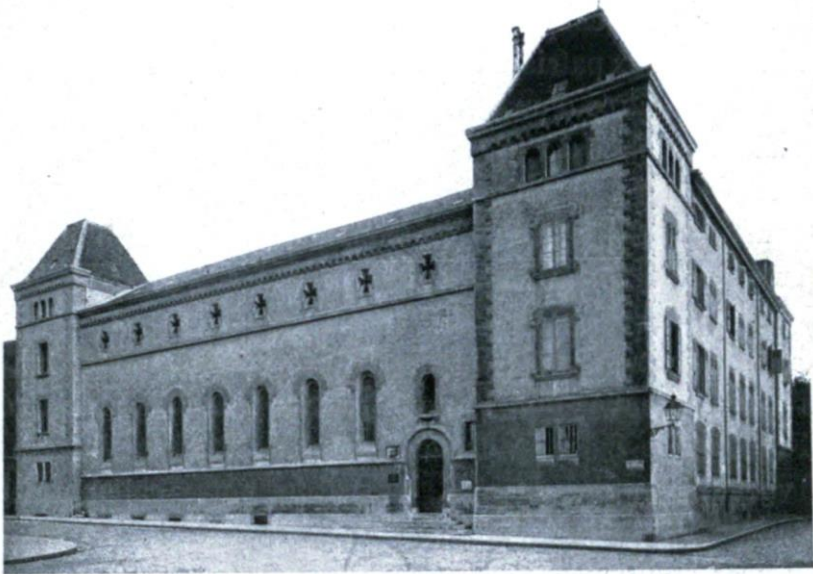


L'ancien couvent de la Compassion

AML 1PH/1582/3 et AML 1PH/1581

En 1833, la congrégation du **Verbe Incarné**, reconstituée en 1816, s'installe dans la maison Dalin, à l'emplacement actuel des sacristies de la basilique de Fourvière, puis, plus durablement, en 1833 dans le clos Montaland rue du Juge de Paix, l'actuelle rue Roger Radisson. La chapelle est construite en 1848.

En 1842, les sœurs de Saint-Régis, future congrégation de la Retraite au **Cénacle**, s'installent place de Fourvière et, l'année suivante, s'installe à proximité l'orphelinat des sœurs de Saint-Joseph.



Chapelle des religieuses de la Retraite.

Martin : Hist. des églises et chapelles de Lyon, t. 2, p. 177

En 1842 également, conformément au testament du chanoine Joseph Caille, une providence⁷⁵ pour garçons orphelins ou pauvres s'ouvre en haut de la montée des Anges, l'actuelle montée Nicolas de Lange. Dans le conseil d'administration, on relève la présence des curés des six paroisses de l'ouest et de cinq laïcs, dont Jean-Pierre Garcin, propriétaire à Fourvière et notable fabricien de Saint-Just. Cette **providence Caille** est confiée dans les années 1860 aux Petits frères de Marie ou Frères maristes, congrégation enseignante fondée dans les années 1820 par le père Marcellin Champagnat.

En 1845, est créé au 13, rue du Juge de Paix, un orphelinat de filles, qui, à partir de 1863, est tenu par les religieuses de Notre-Dame de Fourvière. En 1845 également, Jeanne Garnier et les Dames du Calvaire s'installent aux Bains romains pour y établir l'hospice des Dames du Calvaire destiné aux « pauvres femmes incurables délaissées, puis en 1850 au 7, rue Cléberg, l'hospice des prêtres étant alors transféré à Vernaison. Finalement en 1852, Jeanne Garnier achète pour les **Dames du Calvaire** le domaine de la Sarra où est ajouté à la maison de maître existante un bâtiment nouveau⁷⁶ « dont le but est de recueillir les femmes atteintes de plaies et d'ulcères incurables qui sont renvoyées des hôpitaux ou ne peuvent y être admises et d'offrir un asile aux veuves pauvres, infirmes et délaissées qui n'ont pas encore atteint l'âge d'admission à l'hospice de la Charité ». L'ensemble est béni en 1853 par le curé de Saint-Just et la reconnaissance légale de l'œuvre intervient en 1854⁷⁷, puis est renouvelée en 1860.



Hospice des Dames du Calvaire

⁷⁵ AML 1217 WP 68

⁷⁶ AML 1217 WP 100

⁷⁷ AML 1217 WP 88

Dans le voisinage immédiat du Calvaire, en 1884, s'installe, sur un terrain acheté à la commission de Fourvière, l'**hospice de la Croix** pour les pauvres hommes incurables⁷⁸. Quant au 5, rue Cléberg, on y construit en 1887 la maison de la congrégation contemplative de **Jésus-Hostie** avec pensionnat et maison de dames. Cette congrégation s'affilie en 1887 à la congrégation des Servantes du Saint-Sacrement, fondée en 1858 par Pierre-Julien Eymard.

En 1855, les **Carmélites**, venues de la montée Saint-Barthélemy, s'installent dans leur nouveau monastère de la rue du Juge de Paix. Il en est de même en 1856 des **Visitandines** en provenance de la Croix-Rousse qui prennent place dans des bâtiments construits par Bossan.



Couvent de la Visitation

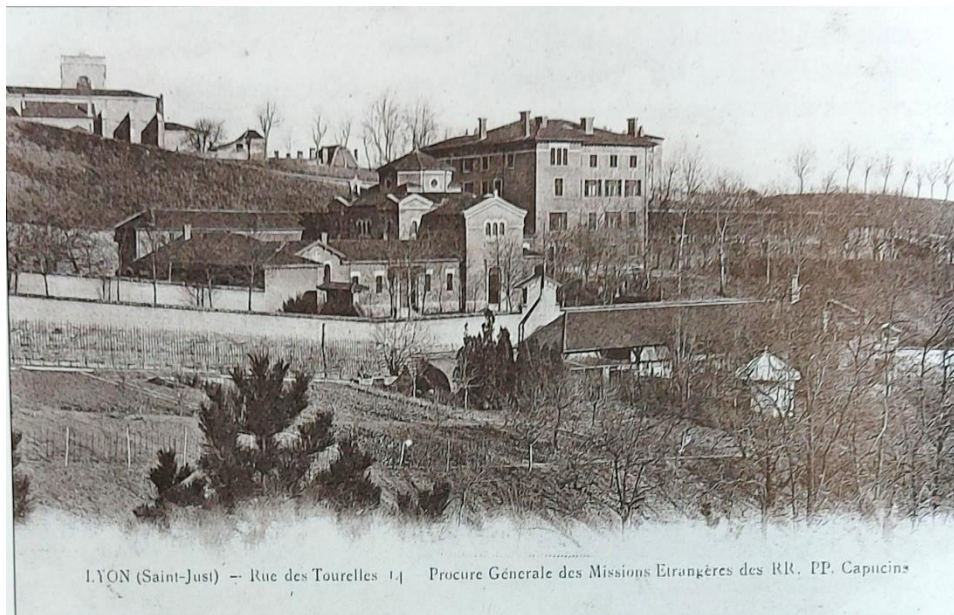
Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Vers 1880, sur un terrain acheté en 1849 au 117, chemin de Saint-Just à Vaise, l'actuelle rue Pierre Audry, en contrebas de Loyasse, s'établissent les religieuses de **Saint-Vincent de Paul**.

Les **Jésuites** ont fait construire en 1852 à Fourvière une maison de noviciat. Ils sont expulsés de cette « maison carrée » en 1880, mais ils font construire en 1888 non loin de là, montée de Fourvière, une nouvelle maison avec chapelle qui devient scolasticat en 1897. Cette maison est fermée après 1901.

⁷⁸ Rev. du dioc. 1881/2, p. 490-491

En 1890, les **Capucins** achètent une propriété montée des Tourelles pour y loger la procure générale de leurs missions étrangères. La chapelle, construite par Sainte-Marie-Perrin, est bénie en 1894.



S. Wyss : Les établissements religieux, p. 48

On voit ainsi se développer, à travers cette multiplication d'établissements religieux, une vocation, très majoritairement féminine, contemplative, mais aussi tournée vers l'assistance.

La situation créée par la multiplication des établissements religieux ne manque pas toutefois de préoccuper l'auteur anonyme du rapport établi dans les années 1840 et cité plus haut⁷⁹ qui relève qu'avec l'implantation du cimetière et les travaux du génie, l'achat de maisons « par les établissements religieux avec aumôneries, oratoires et chapelles » a contribué largement à diminuer l'importance de la paroisse :

Avant 1830, la population dépendant de l'autorité spirituelle du curé de Saint-Just s'élevait à 4000 environ, en 1844 il n'en existait plus que 2000.

⁷⁹ ADL I 1912

Le cardinal de Bonald prend position en faveur de la paroisse. En 1850, il publie une ordonnance soumettant au curé toutes les communautés, à l'exception de l'Antiquaille, au droit commun pour les sépultures⁸⁰. Il n'empêche que même par la suite les relations ne sont pas toujours faciles. En 1873, le conseil de fabrique se plaint à l'archevêque qu'a été célébré le 8 novembre au monastère de la Visitation un mariage sans publication de bans à Saint-Just, « sans que les parties aient rempli la moindre formalité de droit, de convenance et même de politesse envers la paroisse »⁸¹ et fait état d'un précédent survenu deux ans auparavant. La supérieure finit par reconnaître son tort en plaidant l'ignorance. Dans son rapport du 25 janvier 1874 à l'archevêque⁸², le conseil de fabrique observe :

Les communautés, par leur installation compacte, ont chassé du coteau tout l'élément bourgeois que pouvait comporter la paroisse. Ainsi la Visitation et les Carmélites se sont partagé la belle propriété Garcin où seraient demeurés les membres nombreux et si fervents chrétiens de cette famille respectable, maintenant dispersée et émigrée de Saint-Just.

La partie la plus aisée de la population paroissiale ayant tendance à préférer les maisons religieuses et désormais la basilique de Fourvière, il en résulte un manque à gagner pour la paroisse dont le casuel est réduit.

Il n'en reste pas moins qu'en 1870-1871 bon nombre de ces nouveaux établissements religieux, comme le grand séminaire lui-même, la communauté de Jésus-Marie, la Visitation ou le Cénacle, ont été transformés en **ambulances** destinées à accueillir les soldats et gardes mobiles blessés ou malades, comme on peut le constater à la lecture des actes de décès, qu'il fallut compléter d'ailleurs jusqu'en 1872 par des jugements rectificatifs, tant les renseignements d'état civil proprement dit manquaient au moment des déclarations. Dans un ouvrage publié peu de temps après la fin de la guerre par le docteur Alexandre Desgranges⁸³, on peut lire ceci :

Les congrégations religieuses ont rivalisé de zèle, d'abnégation, pour procurer du soulagement aux soldats. Sacrifices matériels, soins assidus, empressement

⁸⁰ ADL 19 L 08

⁸¹ ADL I 1937

⁸² ADL I 1937

⁸³ A. Desgranges : *Ambulances sédentaires de Lyon pendant la guerre de 1870-1871*

affectueux, consolations morales : rien n'a été épargné ; si grande que fût la tâche, on peut dire qu'elle a été dignement remplie.

Le changement majeur résulte toutefois des impressionnants travaux de **Fourvière**. L'ancienne chapelle a déjà été embellie par la construction en 1849 d'un nouveau clocher surmonté en 1852 par la statue dorée de la Vierge par Fabisch. En 1853, le cardinal de Bonald confie le sanctuaire à une commission de laïcs. Le vœu du 8 octobre 1870, alors que Lyon est sous la menace de l'invasion, et l'action déterminante de M^{gr} Ginouilhac permettent en avril 1872 la bénédiction, à côté de l'ancienne chapelle, de l'emplacement de la nouvelle basilique⁸⁴ et, en décembre, la pose de la première pierre dans un contrefort de la future abside⁸⁵. La construction, réalisée par Bossan et Sainte-Marie-Perrin, est consacrée solennellement le 16 juin 1896⁸⁶. Des délégués de Saint-Just, MM. Brunet-Lecomte, Genevet et Mayet, assistent aux cérémonies. La basilique est placée sous un statut particulier : elle est en effet, à travers la commission de Fourvière, la propriété de ses donateurs. En 1897, le pape Léon XIII érige Notre-Dame de Fourvière en basilique mineure. Quant à l'ancienne chapelle, elle est restaurée et réouverte au culte en 1899. Très vite, l'habitude se prend des pèlerinages, rendus d'autant plus aisés et évidents pour les paroissiens de Saint-Just que la basilique est proche de l'église et située dans le territoire de sa paroisse.



AML 16 FI 751



AML 3 PH 465

⁸⁴ Sem. cath. 1872, p. 383

⁸⁵ Sem. cath. 1872, p. 25 et 87

⁸⁶ Sem. relig. 1896/1, p. 685 et 1934/2, p. 405-406



AML 41 13056



Notre-Dame de Bon Conseil dans l'ancienne chapelle, statue de la Vierge par Fabisch, statue de l'archange saint Michel par Millefaut

Une autre grande réalisation résulte dans les années 1850 de l'ouverture du **grand séminaire** à la suite de l'achat de l'ancien couvent des Ursulines et de la

construction, à partir de 1854, par Tony Desjardins des nouveaux bâtiments destinés à remplacer ceux de la Croix-Paquet. Les premiers séminaristes arrivent le 31 octobre 1859 et la chapelle, aujourd'hui démolie, est consacrée en 1867.



AML 1PH/338

Le paysage lyonnais se trouve ainsi modifié avec la présence impressionnante sur les hauteurs dominant la Saône des bâtiments du grand séminaire et de la basilique de Fourvière.



S'y ajoute en 1897 le **séminaire universitaire** auquel on accédait par un passage à gauche de l'église Saint-Just.



AML 4 FI 2586



Au tournant du siècle toutefois, la question des rapports entre la paroisse et les congrégations ne se pose plus du tout avec la même acuité. C'est que le problème s'est déplacé vers l'existence même des congrégations. Considérées depuis longtemps avec méfiance, voire avec hostilité, par les républicains, elles sont exposées aux sévères mesures de refus, d'interdiction, de dissolution, de confiscation des biens, d'expulsion par suite de la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901 – c'est ainsi que le scolasticat des Jésuites est fermé -, avant même que ne soit mise en œuvre la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

Autres aménagements

La ligne des fortifications, anciennes ou nouvelles, a longtemps défini le périmètre de l'**octroi**. Ce système fournissait des ressources à la municipalité, mais il était critiqué du fait qu'il renchérisait le prix des marchandises, compliquait les déplacements en séparant les faubourgs de la ville proprement dite et n'excluait pas totalement la fraude. En 1836, la ligne d'octroi est avancée jusqu'à la place de Trion⁸⁷ et, en 1838, jusqu'à la porte Saint-Irénée⁸⁸, le bureau de la porte de Saint-Just étant provisoirement conservé. En 1840, le directeur des contributions indirectes signale les bureaux d'octroi établis aux portes de Perrache, de Saint-Georges et de Saint-Just et le conseil municipal émet un avis

⁸⁷ AML 1217 WP 58

⁸⁸ AML 1217 WP 61

tendant à leur suppression⁸⁹. Mais en 1849 la ligne d'octroi retrouve son ancien tracé en s'appuyant sur les fortifications pour mieux garantir contre la fraude⁹⁰. L'octroi, un moment supprimé en 1870⁹¹, est rétabli en 1871⁹². avec un périmètre élargi et l'installation de nouveaux postes désormais en dehors du quartier de Saint-Just⁹³. Le système de l'octroi est réformé en 1887 sur la base d'une nouvelle extension⁹⁴. Mais les critiques contre l'octroi se multiplient, relayées au conseil municipal par de nombreux vœux tendant à sa suppression. Celle-ci intervient finalement en 1901⁹⁵. Mais son remplacement par d'autres taxes amène à la création sur la place de Trion d'un pavillon pour la perception des droits sur l'alcool⁹⁶.

On ne trouvera pas dans le quartier de grandes opérations d'urbanisme telles que celles qui ont transformé la presqu'île. La voirie connaît cependant quelques modifications à la faveur des mesures d'**alignement**, de redressement et d'élargissement prévues notamment par les plans de 1807, de 1842, 1844. La question se repose dans les années 1860 et 1870, du côté de Fourvière, quand il est remarqué que les convois funèbres provenant des autres parties de la ville empruntent en forte pente la montée Saint-Barthélemy et la rue Cléberg, puis la rue du Juge de Paix⁹⁷.

Au cœur même du quartier, c'est la **place des Minimes** qui connaît les transformations les plus visibles.

Le lieu, où convergent la rue des Farges, la montée du Gourguillon, la montée du Chemin Neuf et la rue de l'Antiquaille conduisant à la montée Saint-Barthélemy, accueillait traditionnellement le marché au bétail dans des conditions assez rudimentaires. En 1827, est présenté par « une compagnie de plusieurs propriétaires de l'Ancienne Ville »⁹⁸, parmi lesquels Jean-Pierre

⁸⁹ AML 1217 WP 65

⁹⁰ AML 1217 WP 80

⁹¹ AML 2CM 1

⁹² AML 2CM 5

⁹³ AML 2 CM 6

⁹⁴ AML 2 CM 74

⁹⁵ AML 1217 WP 161

⁹⁶ AML 1217 WP 164

⁹⁷ AML 2 CM 33

⁹⁸ AML 1217 WP 46 et 47

Garcin, un projet de marché couvert pour la vente du bétail sur la terrasse inférieure et, en 1828, le maire Lacroix-Laval s'exprime en ces termes sur ce projet :

Aujourd'hui que le quartier de l'Ancienne Ville, très éloigné de celui du commerce, perd chaque jour de sa population, j'ai pensé qu'il ne fallait pas lui enlever sa dernière ressource en transférant ce marché dans une autre partie de la ville. J'ai pensé au contraire qu'il était juste de le fixer dans l'endroit où il est présentement par un établissement qui fût permanent et empêcher par-là la formation d'autres marchés sur le territoire des communes environnantes, notamment à Vaise.

La décision est prise, puis renouvelée en 1834 avec la précision que le marché aux vaches qui se tenait sur la place Saint-Irénée pourrait continuer à fonctionner⁹⁹. Mais à la même époque un abattoir est construit à Perrache et le maintien du marché au bétail de Saint-Just devient de ce fait problématique. Plus tard, le choix se porte en 1854 sur un emplacement à Vaise plus facile d'accès, à proximité même du chemin de fer et en dehors de la ligne d'octroi¹⁰⁰. Le transfert de l'abattoir a lieu en 1893¹⁰¹.

La place des Minimés et le bas de la rue des Farges peuvent donc être réaménagés dans les années 1850-1860.

(à suivre)

Pierre PUEYO

⁹⁹ AML 1217 WP 55

¹⁰⁰ AML 1217 WP 88

¹⁰¹ AML 2 CM 99



ACTES DE CATHOLICITE

Baptêmes

Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- ❖ Paul REY, le samedi 11 avril 2026, en la collégiale Saint-Just ;
- ❖ Adèle LUISIER, le dimanche 12 avril 2026, en la collégiale Saint-Just ;
- ❖ Louis AMILIN, le dimanche 12 avril 2026, en la collégiale Saint-Just ;
- ❖ Joseph MORIN, le dimanche 19 avril 2026, en la collégiale Saint-Just.

Professions de foi

Le dimanche 26 avril, en la collégiale Saint-Just, ont renouvelé solennellement les promesses de leur baptême :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| ❖ Nicolas NOGHA MBAI | ❖ Erwan de CLOSMADÉUC |
| ❖ William RUÉ | ❖ Augustin MASSON |
| ❖ Maëlys PAGES | REGNAULT |
| ❖ Pauline NOGHA MBAI | ❖ Foucauld VILLEMMAIN |
| ❖ Augustin HOTELLIER | ❖ Romain SIMIAN |
| ❖ Béatrix de LA CHAPELLE | ❖ Wandrille CANEVET |
| ❖ Constance de LA CHAPELLE | ❖ Mathilde LE BARBER |
| ❖ Blandine HOTELLIER | ❖ Victoire BRENIER |
| ❖ Ambroise BELLET | ❖ Philippine de PUCH |



ANNONCES PONCTUELLES :

Nous souhaitons la bienvenue à **M. l'abbé Matthew Vierno**, prêtre de la Fraternité Saint-Pierre en ministère à Guadalajara (Mexique), qui nous fait l'honneur de sa présence pour quatre semaines : il parle très bien français, n'hésitez pas à l'accueillir !

PELERINAGE DES MERES DE FAMILLE EN BEAUJOLAIS

Pèlerinage à Saint-Joseph en Beaujolais samedi 9 mai prochain.

Ce pèlerinage est une invitation à quitter, pour quelques heures, le tumulte du quotidien, afin de marcher vers l'essentiel.

Sous le regard de Saint Joseph, père humble et fidèle, nous vous proposons de vivre une journée de prière et d'abandon, au cœur des collines du Beaujolais. Pas après pas, dans la simplicité de la marche, nous déposerons nos fardeaux, nous confierons nos familles, et nous laisserons Dieu rejoindre nos vies là où elles en ont le plus besoin.

Du Mont Brouilly jusqu'à Saint-Joseph, notre chemin sera jalonné de méditations, de silence et de convivialité. La messe, célébrée vers 15h30, sera l'aboutissement de ce pèlerinage.

☑ En pratique :

- RDV à 8h45 au Mont Brouilly
- Pause déjeuner à Régnié-Durette (prévoir un pique-nique)
- Messe vers 15h30 à l'église Saint Joseph (Villié Morgon)
- Passage escarpé sur le chemin (non adapté aux poussettes)
- Voiture balai prévue
- Participation libre en espèces pour la paroisse

Nous aurons besoin d'une volontaire pour déposer sa voiture à Saint-Joseph le matin et permettre de véhiculer les marcheuses vers le Mont Brouilly après la messe.

Inscription informations auprès de Jehanne-Marie Joncour : 0674613725 - jm.salle@yahoo.fr

PREMIERES COMMUNIONS

La cérémonie des premières communions (pour les enfants, habituellement élèves de CP) aura lieu le jour de la solennité de la Fête du Saint Sacrement, dimanche 7 juin 2026, à 10h00, à la collégiale Saint-Just (39-41 rue des Farges – 69005 Lyon), précédée, la veille (samedi 6 juin, de 09h45 à 17h00), d'une journée de récollection obligatoire à la maison Padre Pio (1 chemin de petite champagne - 69340 Francheville - prévoir un pique-nique, un chapelet et de quoi écrire/colorier).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, veuillez, s'il-vous-plaît, compléter le formulaire accessible via notre site internet : communicantes.fr

PENTECOTE 2026

À vous, qui n'avez pas eu de place sur la "grande route" de Chartres pour l'édition 2026,

À vous, dont les enfants sont trop petits pour marcher des dizaines de km,

À vous, qui n'avez plus l'âge... de prendre le bus toute la nuit !!

A vous, qui n'aviez tout simplement pas trois jours pleins à offrir au Seigneur pour un pèlerinage...

... Rejoignez le chapitre "Ange Gardiens" des communautés de St Just et de St Georges !

Au programme :

- Samedi & dimanche (23/24 mai) : temps de prière et de méditation autonomes soutenus par le livret du pèlerin 2026

- Lundi de Pentecôte (25 mai) : pèlerinage local format court et carrossable (Messe à Chaponost, marche priante, topo, pique-nique, précisions à venir)

Contact : Côme BELMONT - 06 87 72 86 14



ANNONCES REGULIERES

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la maison Padre Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la maison Padre Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants et jeunes professionnels

Cercle Saint-Alexandre : un lundi par mois, à 20h00 au Simone, 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon.

Dernière réunion lundi **18/05**.

Abbé de Bodard (06 14 01 76 91)

Groupe de jeunes professionnels

Des rendez-vous réguliers sont proposés pour des moments conviviaux et de formation.

Eva Krivozoub (07 63 37 70 37)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la maison Padre Pio.

Cours les jeudis **07/05** et **04/06**.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- matinée spirituelle à la maison Padre Pio (messe à 08h30, conférence à 09h30, heure sainte et confessions à 10h00, fin à 11h00).

Prochaine occurrence : **5 juin**.

- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Rosaire vivant

Le groupe paroissial du Rosaire Vivant se réunit le jeudi matin à la Maison Padre Pio : chapelet/confessions à 9h15, suivi d'un enseignement. Fin : 10h15.

Prochaines réunions : **21/05**, 11/06.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 16 mai** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dernière date : 20 juin.



GRANDES DATES : 2025-2026

- ❖ Samedi 9 mai : Pèlerinage des mères de famille en Beaujolais
- ❖ 23, 24 et 25 mai : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 7 juin : Premières Communions
- ❖ Samedi 13 juin : Kermesse et dîner paroissiaux

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature ·



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de petite
champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Mai 2026.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Pierre de Bodard - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 06 14 01 76 91 Courriel : pierredobodard@gmail.com

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires